

à Kausaié

12 FEV. 1999

1734

Pierre Jéze-

1734. TITRE BINEAU/ABRAHAM et FEMME.

GENERALITES DE TOURS. Un sol, quatre deniers.

Le huitième jour de novembre mil sept cent trente quatre avant midy.

Pardevant nous Joseph Denis DANGER, notaire royal à SAUMUR, résident à DOUE, furent présents et soumis Gilles ABRAHAM, meusnier et Marie VIGER sa femme de luy estant autorisée pour l'effet des présentes, fille et héritière de déffunts François VIGER et Jeanne DESCHAMPS, sa femme demeurant au Moulin Gouré, paroisse de VARANNES SOUS DOUE, lesquels chacuns d'eux sollidairement sans division de personnes ny de biens, renonçant aux bénéfices..... de division et discussion, ont reconnu estre seigneur et possesseur d'un moulin cavier tournant par vent, les estancilles, la terre ou il est assis, circonstances et dépendances apellé "Le Moulin Gouré" sittué en ladite paroisse de VARANNES SOUS DOUE pour raison de quoy ils reconnaissent et devoir chacun an au mesme jour de la Saint Jean Baptiste, est honorable homme Atanaze BINEAU,.....demeurant audit DOUE, la somme de trente cinq livres et quatre chapons de rente fontière annuelle et perpétuelle, laquelle vente... estably sollidairement comme dessus, promettant et s'obligent luy payer sensuit et continue, garanties fournies et faire valloir à tant et les loing temps qu'ils savent seigneurs et pocesseurs de tout ou partie des lieux cy-dessus exprimés, ce quy est accepté par nous notaire pour ledit sieur BINEAU absent... et tant q'il l'aura pour agréable sans donation et sans ...privilège et hipotèques acquis par les de ladite rente quy luy demandent consensus, étant jugé lesdits. Estably de leur consentement et renonçant.. et fait controllé, fait et passé audit DOUE en notre étude par Pierre BAUDINEAU notaire.. et Joseph LIGER sergent demeurant audit DOUE, tesmoins à ces acquis . et apellés lesdits, estably ont déclaré ne scavoir signés, enquis minutte, signée BAUDINEAU, J. LIGER, et de nous notaire royal susdit, controllé à DOUE par PINARD le vingt deux duidit mois et ans qu'y à reçu quatre livres, seize sols.

J.DANGER, notaire royal. Scellé.

Transcrit à DENEZE, le 30 septembre 2000. ELIANE.@"

L'ille Noel
D'ineau & suite
a bras armé
Et femme d'ant enicy



Jour de Novembre
Cent Trente quatre

Pardevant nous Joseph de
Dangeur notaire Royal de
President de la Cour furent
Et Louis G. de bras armé
Et Marie Ciger sa femme
estant parvenue pour l'effect
fide de l'heritage de l'effort
Ciger Et Jean de bras armé
demeurant au moulin
de Casame sans d'ouie
lesquels chascun
euz sollicité sans
de personnes ny de biens
chascun de l'effort de l'effort
Et d'ouie, ont become
de l'effort de l'effort de l'effort
sans l'effort de l'effort de l'effort
C'estancien la terre au
Circoustances de l'effort de l'effort
de l'effort de l'effort de l'effort
Paroisse de Casame sans d'ouie
Pour raison de quoy
les d'ouie chascun au l'effort de l'effort

[Signature]

1
Saint Jean Baptiste est
honorables hommes, et Tauxe
Dineau et Marjane Demourant aux
Doin, la somme de l'rente cinq Cus
Et quatre Chajans de rente partiere
Annuelle et perpétuelle, laquelle rente
L'aveq. Establi et solidairement comme dessus
Promettant et s'obligent luy payer
Servir et continuer, Garantir, poursuivre
Et faire valloir et recouvrer tant et
Si long temps qu'il sera seigneur
Et occasion de tout au partie de ce
L'aveq. G. dessus exprimer, Ce qui
est este accepte par nous notaire
L'aveq. Dineau absent et de luy
tant qu'il aura par agreable d'au
* Mutation de terre et droit y pertuiger
Et hypothecaire acquis par les auteurs
Ciltes et de laq. rente qui luy demourant
fausser, et ont avec Juge Cereq.
Establi de leur consentement et
Renoncans et se fait contolle
fait luy assés avec Doin le nostre
Callier procureur y. Doin et Daulineau de M.

2

Henry, le Joseph Liger Sargent
Com. aux. d'art. Esmaison à l'esquisse
W. ap. 2, l'art. l'establi. aut. de l'art.
- Ne f. am. d'art. l'art. l'art. l'art.
- Signe d'art. l'art. l'art. l'art.
- No. Royal d'art. l'art. l'art. l'art.
- Par l'art. l'art. l'art. l'art.
- et No. l'art. l'art. l'art. l'art.
- L'art. l'art. l'art. l'art.

Danger
no. royal

celle

filles abbasans
poulet moult
gouu'e d. 35thp 15ap

5 1794

ou profit de l'haiane
Ducan